

Édito

Ce bulletin d'information vous présente des statistiques exclusives sur la garantie des salaires et les activités de l'AGS dans le cadre des procédures collectives. Les données proviennent du système d'information décisionnel de la Délégation Unédic AGS. Les évolutions chiffrées sont indiquées sur 12 mois glissants, ce qui consiste ici à comparer les données sur les 12 mois arrêtés à la fin du 1^{er} trimestre et du 2^e trimestre 2017 à celles des 12 mois précédents.

Nette baisse des affaires créées au titre de la garantie AGS

L'activité économique s'améliore. Preuve directe, l'embellie sur le front des défaillances d'entreprises se poursuit. Les derniers chiffres publiés par la Banque de France font état de 57 153 liquidations et redressements judiciaires sur les 12 mois arrêtés à fin mars 2017, soit un nombre en baisse de -6,5% par rapport à mars 2016. Selon des données encore provisoires, la diminution serait de -7,0% à fin avril 2017. Ce recul des défaillances concerne la plupart des secteurs, seuls l'agriculture et les transports et entreposage enregistrent des hausses, et toutes les tailles d'entreprises. Dans ce contexte, les principaux indicateurs d'activité de l'AGS présentent à fin juin 2017 des valeurs en net repli.

Le nombre total d'affaires créées au titre de la garantie AGS du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 a diminué de -12,0% par rapport à celui enregistré sur les 12 mois précédents. Ce recul est particulièrement prononcé pour les entreprises de 50 salariés et plus (-20,1%) et, au niveau des secteurs, pour la construction (-20,0%). Élément divergent, mais en lien avec l'évolution des défaillances dans ce secteur, les transports et entreposage affichent une augmentation du nombre d'affaires créées.

Le nombre de salariés bénéficiaires de la garantie AGS s'est replié de -14,8% sur un an.

Concernant les ouvertures de procédures de sauvegarde, dont les statistiques sont suivies par la Délégation Unédic AGS depuis l'entrée en application de la loi de sauvegarde des entreprises en 2006, leur nombre total a diminué de -8,8% sur les 12 derniers mois.

Diminution importante des avances

Le montant des avances a connu une forte baisse (-16,8%) du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, mais reste encore au-dessus de son niveau d'avant-crise. Les récupérations, bien qu'en repli, se maintiennent à un bon niveau.

Compte tenu de tous ces paramètres, le Conseil d'administration de l'AGS a décidé, lors de sa réunion du 29 juin 2017, de passer le taux de cotisation, à compter du 1^{er} juillet 2017, de 0,20% à 0,15%.

Thierry Méteyé
Directeur national de la Délégation Unédic AGS

Dépenses & encaissements de l'AGS

sur 12 mois glissants : du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017



1 617,8 M€ -16,8%

Avances



698,2 M€ -4,5%

Récupérations



204 990 -14,8%

Bénéficiaires

Affaires créées au titre de la garantie AGS

sur 12 mois glissants : du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017



22 333 -12,0%

Affaires AGS créées

Cotisations

sur 12 mois glissants : du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2017



Montant des cotisations Taux de cotisation

1 190,6 M€ **0,15%**

(depuis le 1^{er} juillet 2017)

Procédures de sauvegarde

sur 12 mois glissants : du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017



1 257 -8,8%

Sauvegardes

Affaires AGS créées



Caractéristiques & évolution des affaires créées au titre de la garantie AGS

	2 ^e trimestre 2017				Sur les 12 derniers mois	
	Avril	Mai	Juin	Total	Cumul	Evolution annuelle
Nombre total d'affaires créées	1 624	1 772	1 905	5 301	22 333	-12,0%
Répartition par type de jugement d'ouverture						
- Liquidation judiciaire	973	1 073	1 125	3 171	13 372	-11,5%
- Redressement judiciaire	629	671	739	2 039	8 601	-12,5%
- Sauvegarde	22	28	41	91	360	-19,3%

Nombre d'affaires créées selon l'effectif au jugement d'ouverture sur les 12 derniers mois

Repli important des affaires créées pour des entreprises de 50 salariés et plus

	Nbre	%	Evolution annuelle
1 à 2 salariés	11 288	50,5%	↓
3 à 9 salariés	8 223	36,8%	↓
10 à 19 salariés	1 737	7,8%	↓
20 à 49 salariés	819	3,7%	↓
50 à 99 salariés	156	0,7%	↓
100 salariés et +	110	0,5%	↓

87,3% des affaires créées du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 portent sur des entreprises de moins de 10 salariés et seulement 1,2% sur des sociétés de 50 salariés et plus. A souligner que le nombre d'affaires créées baisse dans toutes les tranches d'effectifs : ce recul est relativement plus fort pour les entreprises de 50 salariés et plus (-20,1%) que pour celles de moins de 10 salariés (-12,2%).

Définition. Le nombre d'affaires créées sur une période correspond au nombre d'affaires avec une première demande d'avance saisie sur la période (indépendamment de la date de jugement d'ouverture qui peut être antérieure à la période étudiée).

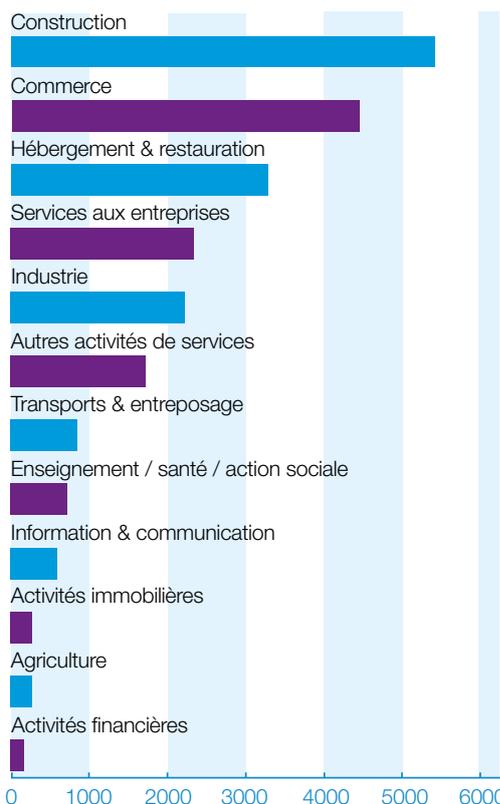
Avertissement. Le jugement d'ouverture se réfère au jugement d'ouverture en vigueur à la date de la première demande d'avance. Pour les sauvegardes, sont donc uniquement comptabilisées les affaires créées pendant la période d'observation et le plan de sauvegarde. Celles créées après résolution du plan et conversion en liquidation ou redressement judiciaire sont réparties dans ces 2 types de jugements.

Faits marquants

Très net recul du nombre d'affaires créées sur les 12 derniers mois

Le nombre d'affaires créées au titre de la garantie AGS, mesuré sur un an, continue de baisser significativement : -12,0% à la fin du 2^e trimestre 2017 (contre -9,4% à la fin du 1^{er} trimestre 2017 et -10,9% à la fin du 4^e trimestre 2016).

Cette baisse est proportionnellement plus marquée pour les affaires ouvertes en sauvegarde dont la diminution est supérieure de 7,8 points à celle des affaires ouvertes en liquidation judiciaire, et de 6,8 points à celle des affaires ouvertes en redressement judiciaire.



Nombre d'affaires créées par secteur d'activité sur les 12 derniers mois

Baisse conséquente dans le secteur de la construction

La construction est le secteur le plus présent dans les affaires créées du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (24,2% du total), suivie par le commerce (19,9%). Fait notable, le nombre d'affaires créées croît dans les transports et entreposage (+4,0%) et dans l'enseignement, santé et action sociale (+2,0%). Tous les autres secteurs affichent une baisse : elle est en proportion la plus forte dans la construction (-20,0%) et dans les activités financières (-19,8%).

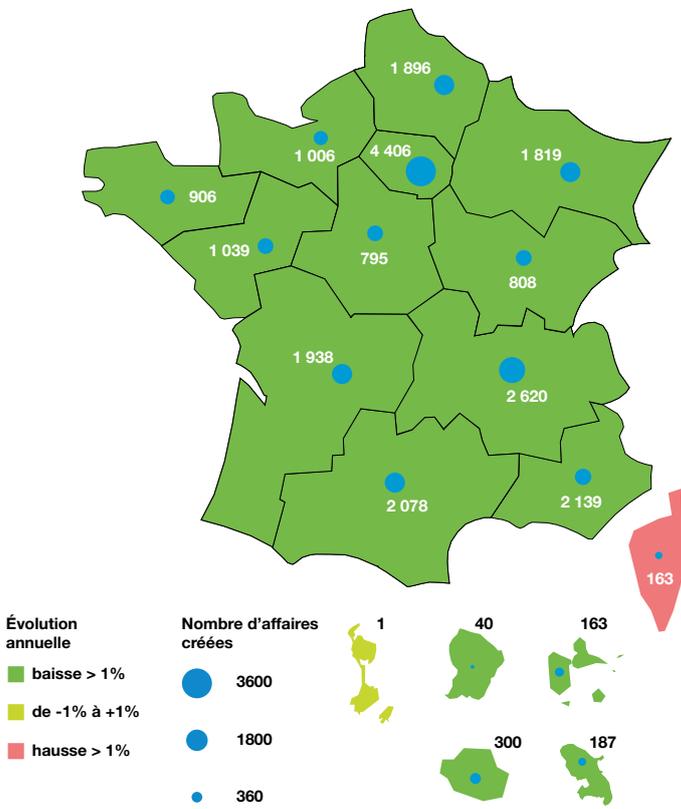
Cartographie régionale

Nombre d'affaires créées par région sur les 12 derniers mois

De par son tissu économique, l'Ile-de-France est la région où le nombre d'affaires créées du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 est le plus élevé. Suivent les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie. Ces affaires diminuent sur la période dans la quasi-totalité des régions : seule la Corse présente un nombre en hausse (+5,8%).

En outre, la part des affaires créées avec un jugement d'ouverture en liquidation judiciaire est supérieure à 50% pour toutes les régions.

A noter que 29 affaires relatives à des faillites transnationales ont été créées depuis un an (soit 9 de plus que sur les 12 mois précédents).

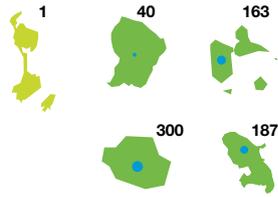


Évolution annuelle

- baisse > 1%
- de -1% à +1%
- hausse > 1%

Nombre d'affaires créées

- 3600
- 1800
- 360



Salariés

204 990
Bénéficiaires

Evolution du nombre de salariés bénéficiaires et du nombre de licenciements

Nombre de bénéficiaires de la garantie AGS

Diminution marquée du nombre de bénéficiaires

Sur les 12 derniers mois

Cumul	Evolution annuelle
204 990	-14,8%

Définition. Le nombre de bénéficiaires correspond au nombre de salariés ayant reçu au moins un paiement au titre de la garantie des salaires au cours de la période de référence.

Amorcée à la fin du 4^e trimestre 2014, la baisse du nombre de salariés bénéficiaires de la garantie AGS sur 12 mois glissants se poursuit : -14,8% au 30 juin 2017.

Nombre de licenciements dans les affaires AGS

Du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

Cumul	Evolution annuelle
92 030	-17,0%

Définition. Le nombre de licenciements correspond au nombre de salariés avec une date de rupture du contrat de travail (CDI ou CDD) dans la période de référence.

Avertissement. Données arrêtées au 30 juin 2017 : les statistiques sur le nombre de licenciements sont susceptibles d'évoluer en raison du délai d'établissement et de la transmission des relevés de créance par les mandataires judiciaires à la Délégation Unédic AGS qui peuvent être postérieures à la date d'arrêtés des données. Ces chiffres ne s'analysent définitivement qu'avec un recul de 6 mois minimum.

Le nombre de licenciements dans les affaires AGS est en diminution de -17,0% sur les 12 mois arrêtés à fin mars 2017.

Procédures de sauvegarde

Evolution du nombre de procédures de sauvegarde ouvertes

2 ^e trimestre 2017				Sur les 12 derniers mois	
Avril	Mai	Juin	Total	Cumul	Evolution annuelle
112	98	89	299	1 257	-8,8%

Avertissement. Données arrêtées au 30 juin 2017 : ces statistiques sont susceptibles d'évoluer légèrement en raison de la date de publication de la procédure de sauvegarde par le Greffe qui peut être postérieure à la date d'arrêtés des données.

Faits marquants

Poursuite de la baisse du nombre de procédures de sauvegarde sur 12 mois glissants

Amorcée à la fin du 2^e trimestre 2015, la baisse du nombre de nouvelles sauvegardes sur 12 mois glissants se prolonge : -8,8% à fin juin 2017 (contre -8,4% à fin mars 2017 et -16,7% à fin décembre 2016).

Les régions cumulant le plus grand nombre d'ouvertures de procédures de sauvegarde sur les 12 derniers mois sont la Nouvelle-Aquitaine avec 15,7% des procédures, l'Auvergne-Rhône-Alpes avec 13,7%, et la Provence-Alpes-Côte d'Azur avec 13,2%.

Champ. Cette analyse porte sur les interventions de l'AGS par secteur d'activité. La population étudiée est constituée des affaires AGS créées en 2016, comparées à celles créées en 2015. Afin d'avoir un recul identique concernant les

avances effectuées dans ces affaires, n'ont été retenues que celles réalisées avant le 31 mai 2017 pour les affaires créées en 2016, et avant le 31 mai 2016 pour les affaires créées en 2015.

Nombre d'affaires créées

Seul le secteur des transports et entreposage affiche une hausse des affaires créées

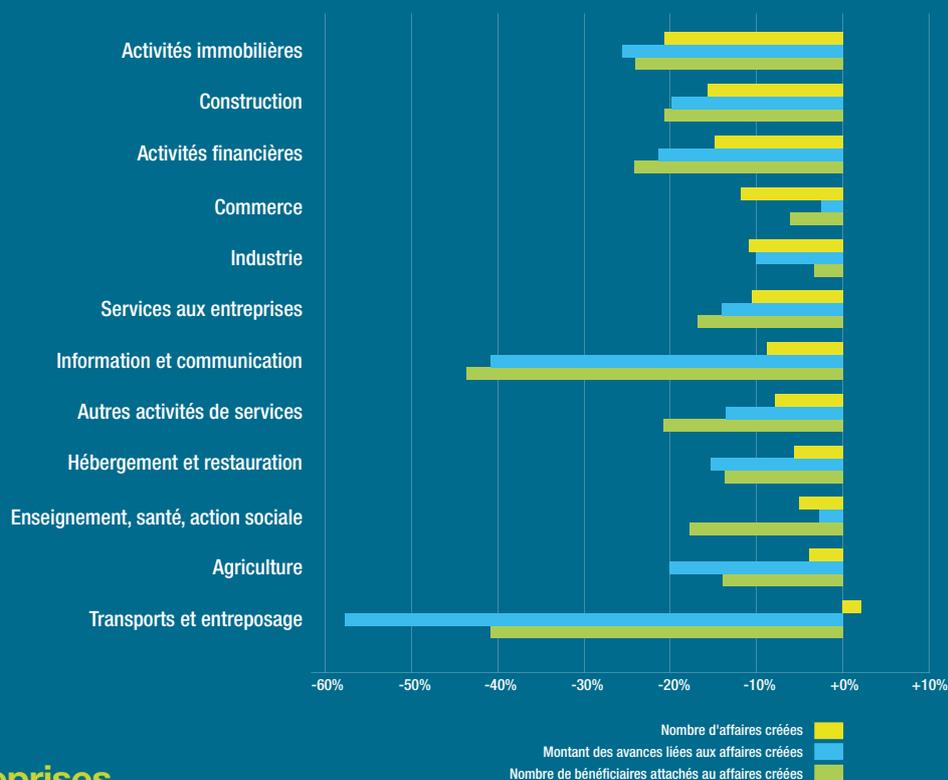
La construction est le secteur le plus représenté dans les affaires créées en 2016, avec plus du quart d'entre elles. Toutefois, le nombre de nouveaux dossiers y baisse très nettement par rapport à 2015 (-15,8%). La quasi-totalité des autres secteurs présente également une diminution du nombre d'affaires créées : seuls les transports et entreposage se démarquent avec une hausse (+2,1%).

Montant avancé

Baisse des avances dans tous les secteurs

Au niveau des montants avancés dans les affaires créées en 2016, la construction arrive logiquement en tête avec 23,4% des sommes payées et le quart des bénéficiaires. L'embellie constatée entre 2015 et 2016 en termes d'affaires créées se répercute en général plus significativement encore au niveau des avances. Toutefois, pour le secteur des transports et entreposage, l'analyse met en lumière une évolution inverse entre les affaires créées et les montants avancés sur ces affaires : les premières croissent de +2,1% alors que les deuxièmes chutent de -57,9%. Ceci s'explique en grande partie par la création en 2015 de 3 affaires avec un effectif compris entre 500 et plus de 2000 salariés, tandis qu'en 2016, aucune des affaires créées relevant de ce secteur ne dépasse les 350 salariés. De fait, dans les transports et entreposage, le montant avancé moyen par affaire créée en 2016 est très nettement inférieur à celui des affaires créées en 2015.

**Evolutions de 2015 à 2016
selon le secteur d'activité de l'entreprise**



Effectif et ancienneté des entreprises

Plus du tiers des affaires créées de 100 salariés et plus dans l'industrie

Les services aux entreprises, l'enseignement, santé, action sociale et l'industrie représentent près des trois-quarts des affaires créées de 100 salariés et plus en 2016, dont 35% pour la seule industrie. Les affaires de 1 à 2 salariés appartiennent dans plus de 20% des cas au secteur du commerce. Pour la tranche des effectifs compris entre 2 et 20 salariés, c'est le secteur de la construction qui représente à lui seul plus du quart des affaires.

Concernant l'ancienneté des entreprises concernées, celles du secteur de l'hébergement et restauration ont moins de 4 ans pour 58% d'entre elles. A l'inverse, les affaires créées en 2016 dans le secteur de l'industrie sont à 43% constituées d'entreprises de 10 ans et plus : cette proportion monte à 58% pour l'agriculture. La relative ancienneté des entreprises de l'industrie justifie la part importante des indemnités de licenciement dans les montants avancés pour ce secteur (32%). En revanche, les affaires relevant de l'hébergement et restauration sont caractérisées par une forte proportion de salaires (35%) dans les avances.